

Juin 2022

**Note d'information sur l'avancement de l'enquête
relative à la collision entre un train de marchandises
transportant de l'acide phosphorique
et un semi-remorque transportant un bateau,
survenue le 16 juin 2021 sur le passage à niveau n° 17
sur la commune de Rumigny dans les Ardennes
(ligne ferroviaire n° 212 000 dans sa section entre Hirson et Liart)**

Avertissement :

L'enquête technique du BEA-TT n'est pas terminée.

La note d'étape ci-après s'inscrit dans une démarche visant à informer de l'avancement de l'enquête technique et à annoncer dès que possible aux entités concernées les premières orientations préventives.

Elle s'appuie sur des éléments encore partiels.

Les circonstances de l'accident

L'accident s'est produit le matin du mercredi 16 juin 2021 vers 3 heures sur un passage à niveau automatique équipé de feux rouges clignotants, d'une sonnerie, de téléphones d'alarme en cas d'urgence et de deux demi-barrières. Le train de marchandises, malgré un freinage d'urgence, a percuté à la vitesse d'environ 92 km/h la semi-remorque du convoi routier immobilisé sur le passage à niveau.

L'agent de conduite du train a été légèrement blessé alors que le conducteur du poids lourd, ayant réussi à évacuer son véhicule avant le choc, est indemne. Le bateau transporté a été détruit, d'abord par le choc puis par un incendie. La locomotive ainsi que huit wagons citernes ont déraillé, entraînant une fuite du produit transporté, à savoir de l'acide phosphorique.



*Photo de l'incendie du bateau
suite à l'accident*



*Photo du train déraillé
suite à la collision*



*Photo de l'opération de relevage
de la locomotive*

Les infrastructures ferroviaires ont été sérieusement endommagées, tant au niveau de la voie ferrée et de ses équipements que des installations du passage à niveau.

Les opérations de secours, de relevage, de dépollution et de remise en état des infrastructures ont mobilisé des moyens humains et matériels importants et se sont

étalées sur presque deux mois, pendant lesquels les circulations ferroviaires ont été interrompues sur cette ligne à fort trafic du réseau ferré national.

Les expertises menées

Les enquêteurs du BEA-TT ont eu accès aux pièces de la procédure judiciaire, conduite par le procureur de la République et réalisée par la Gendarmerie nationale, se sont rendus sur les lieux de l'accident au moment des opérations de relevage et après la réouverture de la ligne ferroviaire.

Ils ont interviewé l'agent de conduite du train accidenté, le premier intervenant du gestionnaire SNCF Réseau, le représentant du conseil départemental des Ardennes gestionnaire de la RD 27 et les services de la direction départementale des territoires des Ardennes chargés de l'instruction des demandes d'autorisation de circulation des convois exceptionnels routiers traversant ce département.

Ils ont examiné les épaves des véhicules routiers accidentés, ainsi que la locomotive du train et des éléments des wagons concernés.



Examen des infrastructures



Examen des éléments du convoi routier



Examen des éléments de la locomotive

La cause principale et les facteurs identifiés à ce stade

La cause principale de cet accident est le blocage, du fait de sa garde au sol insuffisante, du convoi routier sur le passage à niveau.

Plusieurs facteurs ont pu contribuer à l'accident, dont l'absence de préparation et le non-respect des conditions de circulation et d'approche du PN n° 17 par le convoi routier. En particulier, le transporteur routier n'a pas pris l'attache du gestionnaire ferroviaire afin de planifier et d'organiser le franchissement du PN dans des conditions de sécurité appropriées.

Les accompagnateurs du convoi routier n'ont pas utilisé les téléphones d'alarme pour prévenir du blocage du convoi sur le passage à niveau.

Les pistes d'orientations de sécurité et l'avancement de l'enquête

À ce stade, les pistes d'orientations de sécurité pressenties concernent ces facteurs particuliers. D'autres recommandations pourraient porter sur les conditions de désignation d'un chef de convoi routier ainsi que sur la détection d'obstacles immobiles sur le passage à niveau.

L'établissement du rapport d'enquête est en cours. La phase de consultation des parties prenantes sur le projet de rapport est prévue à l'été, et la publication du rapport final à l'automne.

--- /// fin de la note /// ---